



ÉDITO

RÉUNIONS D'ARRONDISSEMENT : QUALITÉ, ÉCONOMIES, INNOVATIONS

Cette année encore, vous étiez très nombreux à venir à notre rencontre pour nos désormais traditionnelles réunions d'Arrondissement et je vous en remercie très sincèrement.

Cette année, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'accueillir Monsieur le Préfet.

C'était pour la FDE 62 l'occasion de lui présenter l'exhaustivité de nos actions.

Ses propos conclusifs ont été pour moi et pour tous ceux qui m'accompagnent un encouragement apprécié à sa juste valeur.

Ce rendez-vous annuel a été l'occasion de faire, d'abord, le point de l'actualité concessionnaire. Chacun a bien entendu les menaces qui planent sur nos ressources mais, soyez en sûrs, **je n'admettrai en aucune façon qu'elles soient remises en cause** dans un contexte où les collectivités ont grandement besoin de nos aides pour réaliser leurs projets économisant des dépenses de fonctionnement.

Vous avez pu constater combien nous sommes vigilants et exigeants pour tout ce qui concerne **la Qualité et la présence de l'Électricité et du Gaz** sur le territoire. Cette mission est la raison d'être de la FDE 62 car ce domaine est un enjeu fondamental pour le développement de notre territoire.

C'est autour de ce socle que notre syndicat continue de porter ses services : « groupements de commandes énergies », contrôle de la TCCFE, et bien sûr, développement de sa politique « Transition Énergétique ».

Sur ce sujet vous avez pu constater combien nous continuons d'évoluer sur le « Clef en main » afin que toutes les communes puissent réaliser les projets qui leur apporteront **d'importants gains financiers**.

Enfin, et pour la première fois, nous vous avons présenté nos expérimentations afin que vous soyez **les premiers à bénéficier des innovations de demain** qui peuvent, au-delà des économies d'énergie potentielles, apporter de l'activité économique pour les professionnels.

Merci, Monsieur le Préfet, pour votre soutien, merci à vous tous pour la confiance que vous nous accordez.



Michel Sergent
Président de la FDE 62

« JE SERAI ATTENTIF À VOS PRÉOCCUPATIONS »

Le Préfet du Pas-de-Calais, Fabien Sudry, a participé à la réunion d'arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise. L'occasion d'évoquer les activités de la FDE 62 et la prochaine conférence départementale.

LIRE PAGE 4



RÉUNIONS D'ARRONDISSEMENT

SEVE + POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS

Nouveau ! Pour les communes de moins de 2000 habitants qui veulent rénover leur Éclairage Public, la FDE 62 lance « SEVE clef en main + ». Un accompagnement spécifique qui va de l'audit jusqu'aux travaux.

Offrir un éclairage public de qualité tout en maîtrisant les dépenses énergétiques est une des préoccupations majeures des collectivités.

Avec le projet SEVE (Suppression des Éclairages Vétustes pour l'Environnement), la FDE 62 met à leur disposition une solution clef en main qui leur permet d'avoir accès à des bureaux d'études et Maîtrise d'œuvre sélectionnés, pour réaliser des audits d'Éclairage Public, assurer l'élaboration et la passation des marchés, le suivi des travaux, la vérification des consommations après travaux. Avec SEVE, la FDE 62 permet aux collectivités d'investir sur l'Éclairage Public pour diminuer, au final, leurs frais de fonctionnement.

Simplifier la démarche pour les petites communes

Cette solution clef en main, la FDE 62 a décidé de la simplifier pour les communes de moins de 2000 habitants. À leur destination, la FDE 62 lance en effet un groupement de commandes qui englobera la totalité des prestations de SEVE, de l'audit jusqu'aux travaux.

Pour bénéficier du service SEVE clef en main +, la commune n'a rien à faire sauf adhérer au groupement de commandes. Il lui restera simplement à choisir le matériel d'éclairage public parmi une sélection de la FDE 62. La FDE 62 prévoit un

marché découpé en plusieurs secteurs géographiques de manière à ne pas défavoriser l'accès pour les entreprises locales. Des rencontres avec les communes in-



téressées sont prévues début novembre pour expliquer les enjeux, les objectifs et démarches. L'objectif étant un lancement au 1^{er} trimestre 2018.

Ce qu'il faut retenir

Pour qui ?

Communes de moins de 2000 habitants.

Quels bénéfices ?

- Simplification des démarches administratives

- **Aucun marché réalisé par la commune**

- Prix maîtrisés

- Financement spécifique pour les petites communes. La FDE 62 versera un acompte de 50 % au commencement des travaux sous réserve de validation par le conseil d'administration

Comment ça marche ?

Il suffit d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux éclairage public de la FDE 62. **L'adhésion est gratuite.**

Si vous souhaitez intégrer le marché de la FDE 62, prenez rapidement contact avec Audrey Vasseur
Tél : 03.21.51.80.33
Mail : audrey.vasseur@fde62.fr

BBC CLEF EN MAIN

Nouveau : un accompagnement clef en main est créé pour la rénovation BBC.

Dans le même esprit que SEVE, la FDE 62 lance début 2018 un accompagnement pour les rénovations BBC, des rénovations ambitieuses des bâtiments où l'ensemble des installations sont revues (isolation, ventilation, éclairage, chauffage, ECS) et où peut être assurée la mise en conformité par rapport aux différentes réglementa-

tions (incendie, PMR...). L'accompagnement BBC clef en main de la FDE 62 permettra aux collectivités qui souhaitent rénover leur patrimoine d'accéder à des audits et des maîtrises d'œuvre pour préparer le cahier des charges du projet, lancer le marché d'appel d'offres.

Ce qu'il faut retenir

Pour qui ?

Communes n'ayant pas l'ingénierie en interne

Quels bénéfices ?

- Missions cadrées

- Prix maîtrisés

Comment ça marche ?

Il suffit d'adhérer à la Centrale d'Achat de la FDE 62.

Vos interlocuteurs de la FDE 62 ?

Caroline Gonse - Conseiller en Énergie 03 21 71 62 72 – 06 71 53 32 76

Thibaut Dejaigher - Conseiller en Énergie 03 21 51 80 36 – 06 30 92 75 28

Mail : mde@fde62.fr

PETITS INVESTISSEMENTS, GROSSES ÉCONOMIES

Pas de projet, pas de budget ? Peu importe, les conseillers en énergie de la FDE 62 peuvent vous faire réaliser de grosses économies sans travaux ni grosses dépenses.



Toutes les collectivités rêvent de faire des économies ! Le conseiller en énergie de la FDE 62 est justement là pour identifier celles que vous pourriez faire sur vos dépenses énergétiques. Et des économies sont réalisables sans forcément décider de gros travaux ou de gros investissements. Premier point, lorsque le Conseiller en Énergie intervient dans votre commune, son intervention est gratuite. Cela ne vous coûte rien. Ensuite, pour identifier les économies réalisables, il analyse vos factures énergétiques sur 3 ans. Il visite également vos bâtiments communaux. À partir de ces éléments, il dresse un bilan et vous remet un rapport assorti d'un plan d'actions en

3 étapes et des subventions qui peuvent être obtenues pour aider à leur mise en œuvre.

Des économies tout de suite

Les priorités n°1 listent les actions qui peuvent être menées sans investissements et qui peuvent permettre de réaliser des économies tout de suite. Les niveaux 2 et 3 proposent des préconisations plus lourdes avec des investissements plus importants allant jusqu'à la rénovation BBC. Dans tous les cas, le Conseiller en énergie vous oriente vers les investissements les plus rentables. Son objectif : que vous soyez serein lorsque vous recevez vos factures.

TÉMOIGNAGE



« Le bilan et le plan d'actions remis par le Conseiller en énergie m'ont ouvert les yeux. Rien qu'avec les 1^{ères} priorités, nous réalisons des économies. Et il n'y a pas d'obligation de faire des travaux. Je suis moins stressé quand je reçois les factures. Faites appel au Conseil en Énergie, les factures vont automatiquement baisser. Et c'est gratuit ! »

Jacques Flahaut
Maire de Cauchy à la Tour

Un nouveau Conseiller en Énergie

Robin Thuillier rejoint la FDE 62 en tant que Conseiller en Énergie. À 24 ans, le jeune technicien titulaire d'une licence professionnelle GECLEREE (génie climatique, énergies renouvelables...) assurera des missions de hiérarchisation, de conseil en énergie dont la vérification des consommations après travaux.



QUELQUES EXEMPLES PARMIS DE NOMBREUX AUTRES...

Pour faire des économies, grâce à de « petites préconisations »

• Ajustement de la puissance souscrite

Le tarif d'acheminement de votre contrat d'électricité est-il souscrit à la bonne puissance ? Si la puissance souscrite est surévaluée, ce qui est assez fréquent, un ajustement permet de réaliser des économies. Sans modification de votre comportement, vous pouvez faire des économies en fonction de la puissance actuelle et souhaitée.

• Réglage de la température de confort

Quelle température fait-il dans vos locaux ? Sachez qu'1° supplémentaire représente **7 % de consommation en plus**.

• Mise en place de têtes thermostatiques

Pour réguler le chauffage et maîtriser votre consommation, des têtes thermostatiques peuvent être placées sur les radiateurs. L'investissement est minime et le gain en vaut la peine : il représente **5 à 10% sur la facture de chauffage**.

• Mise en place d'un thermostat programmable

Pourquoi chauffer en permanence des locaux occupés par intermittence ? Un thermostat programmable permet de chauffer seulement pendant des plages horaires définies. Un investissement peu important dont le gain peut aller jusqu'à **15 % sur la facture de chauffage**.

• Mise en place d'une horloge programmable sur une VMC

Tout comme le thermostat programmable, cet investissement vous apportera un gain financier et énergétique significatif : a minima 150 € /an et **30 % de consommation en moins sur la VMC**.

• Calorifuger les tuyaux de chauffage ou d'ECS (Eau Chaude Sanitaire)

Assurer une bonne isolation de tuyaux qui passent dans des locaux non chauffés évite les déperditions de chaleur. Des petits travaux qui peuvent permettre un gain de **3 à 6 % d'énergie**.

« JE SERAI ATTENTIF À VOS PRÉOCCUPATIONS »

SUITE DE LA PAGE 1



C'est la première fois qu'un Préfet assiste à une réunion d'arrondissement de la FDE 62. Pourquoi avoir tenu à être présent ?

Fabien Sudry : J'ai reçu, il y a une quinzaine de jours à la préfecture, le Président de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais, M. Sergent, avec son équipe, son bureau. Il m'a présenté l'éventail des activités de la Fédération départementale, qui est en fait un syndicat intercommunal, et j'ai pris l'engagement de participer à l'une des réunions d'arrondissement. Je tiens cet engagement. J'ai pensé que c'était utile parce que ce syndicat départe-

mental couvre tout le département et associe toutes les communes dans un domaine tout à fait majeur qui est celui de l'énergie. Il y a de gros enjeux en ce moment sur ces questions dans notre pays, et je voulais mieux comprendre quelles sont les actions ou les prestations que mène la Fédération au profit des collectivités du département. J'avoue que j'ai été convaincu.

Que reprenez-vous en particulier ?

F. S. : J'ai appris beaucoup de choses à travers un exposé extrêmement bien construit qui a permis de dérouler l'ensemble des actions conduites par votre syndicat au bénéfice des collectivités, qu'il s'agisse des activités traditionnelles ou des prestations complémentaires qui s'intègrent bien avec les politiques nationales qui visent à mieux maîtriser l'énergie. J'ai compris également que derrière cette présentation il y a une équipe de collaborateurs très compétents et très motivés autour des élus. C'est ce qu'on appelle l'ingénierie territoriale. Cela permet d'aider les élus, les communes à faire les choix les plus appropriés, et finalement à faire des économies de fonctionnement. Or, faire des économies de fonctionnement, cela permet de plus investir. La FDE 62 permet aux communes d'économiser pour investir. C'est important

pour le développement du département car les 2/3 des investissements du pays sont faits par les collectivités locales. Donc, tout ce qui leur dégage des capacités pour investir va dans le bon sens.

Vous avez relevé le fait que la Fédération est un syndicat de communes. Pourquoi est-ce important ?

F. S. : Le fait d'être ensemble démontre qu'en se regroupant, sans perdre la liberté de chacun, on peut être plus fort. Lorsque l'on représente la totalité des communes d'un département, cela pèse... Le statut de Fédération permet d'être en meilleure position pour négocier le renouvellement du contrat de concession.

Vous avez évoqué la Conférence départementale. Comment l'abordez-vous ?

F. S. : Le préfet est chargé une fois par an d'animer une réunion qui regroupe les collectivités territoriales et le concessionnaire, pour trouver le bon point d'équilibre sur les programmes d'investissement qui sont à mener dans le département sur la desserte d'énergie. L'énergie, pour le développement économique, c'est tout à fait fondamental. Je serai attentif aux négociations que vous menez avec Enedis, et dans le cadre de la conférence départementale, j'aurai le souci que les engagements pris soient tenus.

DOSSIER

DES INNOVATIONS TESTÉES PAR LA FDE 62

Des innovations prometteuses dans le domaine de l'énergie vont être expérimentées par la FDE 62, faisant du Pas-de-Calais un département pilote.

En 2018, le Pas-de-Calais va être le siège d'expérimentations totalement révolutionnaires en matière d'énergie. La FDE 62 a en effet présenté lors des réunions d'arrondissement 4 innovations dont elle se prépare à lancer l'expérimentation dans le département (voir l'encadré).

« La FDE 62 se doit d'être au rendez-vous de l'innovation, car demain l'énergie sera peut-être encore plus primordiale qu'aujourd'hui » a expliqué le Président de la FDE 62, Michel Sergent, qui a impulsé cette initiative. « Pour bien préparer l'avenir et les révolutions qui se dessinent, il est indispensable de connaître, comprendre les innovations puis de les expérimenter pour pouvoir les développer » a-t-il souligné.

Ces nouvelles technologies seront expérimentées en réel sur quelques sites, les expérimentations pilotées avec rigueur et sérieux par la FDE 62 pour accompagner avec professionnalisme la phase d'industrialisation de ces nouveaux dispositifs. Plusieurs communes dont Calais, se sont montrées volontaires. Les communes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la FDE 62.

Les expérimentations

- La chaudière BoostHeat : inventée par la start-up française BoostHeat, cette chaudière annonce 50% d'économie d'énergie. Elle s'appuie sur des principes de thermodynamique ayant fait l'objet de brevets internationaux.
- L'électrolyseur réversible Sylfen : mis au point par la start-up française Sylfen, il permet de conserver sous forme d'hydrogène l'électricité produite localement et de la restituer.
- Le branchement de borne électrique sur mât d'éclairage publique : avec le dispositif REMORA, la FDE 62 propose d'utiliser les mâts de candélabres pour brancher des bornes de rechargement pour automobile électrique. Une technologie qui fonctionne déjà à Londres et Berlin, et bientôt à Calais.
- Les tuiles ou ardoises photovoltaïques Tesla : elles captent et stockent l'énergie solaire pour rendre les bâtiments indépendants énergétiquement.

Le bon réflexe : avant tout projet, contactez la FDE 62

Retrouvez nos informations sur www.fde62.fr



40 avenue Jean Mermoz CS 70255 62005 DAINVILLE Cedex Tél. : 03 21 51 09 40 Fax. : 03 21 51 11 08